



Tutelle d'un majeur protege

Par **doc452**, le **06/11/2008** à **11:51**

Bonjour, pourriez-vous me répondre à cette question SVP:

Dans une tutelle familiale, quand la déclaration du médecin spécialiste comporte une biographie, peut-on supposer que sont diagnostique peut être influencer, ou, que son diagnostique envers le majeur protégé peut être mis en cause et delà même possibilité de redemander une contre expertise d'un autre médecin spécialiser?